

**Avis parental**

**Le 30/06//25**

Chères élèves, chers parents,

## **ORGANISATION DES ÉPREUVES DE DEUXIÈME SESSION ET DE LA RENTRÉE 25-26**

La 2<sup>ème</sup> session concerne toutes les années d'études (hormis 1C). Elle est organisée, comme stipulé dans le règlement des études, les trois premiers jours de l'année scolaire (3 jours au maximum).

L'épreuve d'août ne peut porter que sur les lacunes à compenser. Les résultats obtenus doivent être intégrés aux parties de cours réussies en juin afin de fonder la décision du conseil de classe.

**La cote de chaque examen de passage sera établie sur 20.**

**Agenda de la rentrée :**



**Lundi 25 août**

- Examens de passage pour les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année (voir annexe).
- Accueil des nouveaux élèves de 1<sup>e</sup> année de 09h à 12h45.

**Mardi 26 août**

- Examens de passage pour les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année (voir annexe).

**Mercredi 27 août**

- Examens de passage pour les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année (voir annexe).
- Rentrée des élèves de 1<sup>ère</sup> année selon horaire distribué

**Jeudi 28 août**

- Délibérations des examens d'août.

Affichage des résultats des examens de passage :

- Vers 12h00 pour les élèves du 3<sup>e</sup> degré
- Vers 14h00 pour les élèves du 2<sup>e</sup> degré
- Vers 15h00 pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré

**Vendredi 29 août** : 08h20 Cours normal des élèves de 1<sup>ère</sup> C / 1 Diff et DASPA selon horaire distribué. Fin des cours à 12h45.



Rentrée pour tous les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année

08h20 Rentrée des élèves de 2<sup>e</sup> année – Fin à 12h45

09h10 Rentrée des élèves de 3<sup>e</sup> année – Fin à 12h45

10h00 Rentrée des élèves de 4<sup>e</sup> année – Fin à 12h45

09h10 Rentrée des élèves de 5<sup>e</sup> année – Fin à 12h45

10h00 Rentrée des élèves de 6<sup>e</sup> année – Fin à 12h45

13h00 – 16h00 Consultation des copies d'examen en présence des professeurs

14h00 – 17h00 Introduction des recours auprès de M. le Directeur.

### Lundi 1 septembre

- Cours selon l'horaire normal pour tous ;
- Introduction des recours auprès de M. le Directeur de 8h30 à 12h00 ;
- 14h00 Conseil de classe de recours ;

**Les examens différés se dérouleront : lundi 1, mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4 septembre 2025 selon l'horaire en annexe.**

### Procédure de conciliation interne :

Il est important de noter que les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur **doivent disposer d'au moins 2 jours ouvrables après la communication des résultats par le Conseil de classe ou le jury de qualification** pour informer le directeur de leur volonté d'introduire une demande de conciliation interne.

La procédure de conciliation interne relative à un refus d'octroi du Certificat de qualification **doit être clôturée avant que le Conseil de classe ne se réunisse pour délibérer quant à la réussite de l'année.**

La notification des décisions prises à la suite des procédures internes est soit remise en mains propres aux demandeurs contre accusé de réception, soit adressée par envoi recommandé :

- au plus tard le **vendredi 04/07/2025** pour les conseils de classe de fin d'année scolaire
  - Dans les 5 jours qui suivent la délibération pour les jurys de qualification de la seconde session ;
  - Dans les 5 jours qui suivent la délibération pour les conseils de classe de la seconde session ;

## **Procédure de recours externe :**

L'élève, s'il est majeur, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, peu(ven)t introduire un recours contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, pour autant qu'ils aient épuisé la procédure interne :

- Jusqu'au 5ème jour ouvrable scolaire qui suit la notification de la décision de la conciliation interne pour les décisions de seconde session.

**Aucune demande de recours externe ne peut être introduite pour la non-obtention du certificat de qualification.**

### **Important :**

**Pour information, Les élèves ayant été absents pour raison médicale durant la session de juin doivent d'abord passer les examens de rattrapage, puis, après une délibération supplémentaire, ils seront soumis aux épreuves de passage.**

**Je profite de cet avis parental pour vous informer que la formation des classes se fait selon des critères pédagogiques propres à la bonne organisation des cours et des horaires.**

**Il va de soi qu'il ne sera nullement pris en compte les préférences telles que « les résultats obtenus » ou encore des « camarades » souhaitant se retrouver dans la même classe.**

**Toute demande en ce sens sera donc refusée.**

D'ores et déjà, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe éducative de l'AR Evere, je vous souhaite de bonnes vacances.

Directeur

M. EL GHALI